

 **COPIE**

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes de l'Aigoual

Séance du 25 avril 2009

L'an deux mille neuf et le vingt cinq avril à 10 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à L'Espérou « Salle Cavalier Bénézet », sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Présents : ISZEZUK Huguette - GRELLIER Nadine - PATRINOS Renée - SALTET Guy - MARTIN Michel - BLANC Louis - Jean Claude THION - D'ARNAL Christiane - EYRAL Véronique - Lucien VIVENS - DUCHESNE Christian - FESQUET Jérôme - VIDAL Thomas - BALSAN Jacques - CAPMAS Michel - GRIMAUD Danièle - Arlette GOUNELLE - DELORD Martin - TEISSIER Monique - COTE Corinne - BOUDES André - HERRERO Thérèse - AMASSE Nicole - CASTEILTORT Claude - ARNAL Frédéric - CALAZEL André - MACQ Madeleine - BROUILLET Bernard.

Objet : Couverture Haut Débit de la Communauté de Communes de l'Aigoual

Monsieur le Président indique que la procédure de DSP simplifiée ne peut se poursuivre en l'état actuel. Afin de pouvoir continuer le projet, il serait nécessaire de monter une DSP non simplifiée, procédure beaucoup plus lourde et coûteuse.

De plus, Monsieur le Président informe que le Département, la Région et l'Etat n'octroieront aucune subvention pour ce projet. En revanche, dans le cadre de sa politique haut débit, la Région et le Département s'engagent à inscrire en priorité le territoire du Pays Aigoual Cévennes Vidourle et donc les cinq communes de la Communauté de communes de l'Aigoual non couvertes par le haut débit. Ainsi, de 80 % à 95 % de chacune de ces communes seraient desservi, sans pour autant connaître précisément à quelle échéance (environ 18 mois à partir d'octobre 2009).

Monsieur le Président propose donc d'attendre que la Région et le Département réalisent leur projet de couverture haut débit et d'éventuellement couvrir les 5 % restant aux frais de la Communauté de Communes de l'Aigoual. Il propose également d'aider les entreprises et cas particuliers du territoire à acquérir une installation pour bénéficier du haut débit par satellite indépendamment du projet de la Région et du Département afin qu'elles puissent en bénéficier plus rapidement.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité, décide :

- d'aider les entreprises du territoire, au titre de la compétence développement économique, à acquérir une installation pour bénéficier du haut débit par satellite. Cet aide consisterait à prendre en charge la fourniture du kit d'installation.
- d'aider les résidents de la Communauté de Communes qui ne veulent pas attendre que la Région et le Département réalisent leur projet de couverture haut débit. Cet aide consisterait à prendre en charge l'installation, par un professionnel, du kit d'installation.
- de demander l'aide de l'Etat pour l'investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Martin DELORD.

ACTE ADMINISTRATIF
DEPOSE LE
05 MAI 2009
SOUS-PREFECTURE
DU VIGAN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
De la publication le 07 MAI 2009

